

Les stages postpermis et réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « postpermis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage postpermis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles, et à 1 an et demi pour les conduites accompagnées, sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.